



Projet éducatif

Commune de Landévant

Service Jeunesse

LANDÉVANT

Dernière mise à jour : Septembre 2022

Préambule

La mairie de Landévant est une collectivité territoriale.

Sa vocation dans le cadre de la jeunesse est de proposer une organisation des loisirs mais aussi un accompagnement individuel, collectif et dans des projets.

Elle se doit de proposer un accompagnement des jeunes dans leur construction, leur émancipation et leur développement.

Les services dédiés à l'enfance sont délégués au prestataire UFCV sur la période septembre 2022 - aout 2024.

1 – Les intentions éducatives

4 grands axes ont été mis en avant pour aiguiller les propositions jeunesse :

- **Singularité et diversité**

Chaque jeune est unique.

L'écouter, faciliter son expression personnelle, s'ouvrir aux autres et accepter les différences sont des conditions essentielles pour cultiver les valeurs du vivre ensemble.

Un collectif puise sa force dans la singularité et la diversité des personnes qui le composent.

- **Le cadre de vie**

Le cadre de vie joue un rôle fondamental dans la construction de la jeunesse.

C'est un terrain d'expérimentation permettant d'appréhender les dimensions citoyennes, économiques, sportives, culturelles, sociales et environnementales.

Comprendre son territoire, c'est se donner les moyens de vivre pleinement sa jeunesse et de cheminer vers l'âge adulte.

- **Le lien social**

Le lien social est nécessaire à l'épanouissement du jeune.

Créer des temps et développer des espaces de rencontre entre jeunes mais aussi avec l'ensemble de la population participe à la dynamique du territoire.

Par la multiplicité de ses échanges, le jeune devient acteur de la vie locale.

- **La citoyenneté**

Encourager les jeunes à s'investir dans la vie de la commune participe à la construction des Citoyens qu'ils deviendront demain.

La mise en place de projets leur permettra d'expérimenter leur engagement et contribuera au développement de leur autonomie.

Investir les jeunes dans une dynamique locale favorise leur épanouissement en tant que citoyen.

2 - Les moyens mis en œuvre

- **Dispositifs**

Un Projet Educatif De Territoire (PEDT) est élaboré en relation avec le prestataire UFCV pour la mise en œuvre de la politique éducative. Il favorise la création de synergies entre les acteurs tout en respectant les domaines de compétences de chacun d'entre eux.

- **Lieux d'accueil**

Les activités pour les jeunes de 11 à 17 ans sont proposées toutes les vacances scolaires (9h-18h). Des soirées, jusque 22h généralement ou des activités le week-end, peuvent être proposées ponctuellement.

Des séjours de vacances sont mis en place, principalement sur la période des vacances d'été, afin de permettre aux jeunes de partir en vacances et de s'ouvrir à un nouvel environnement.

Ces séjours sont co-construit avec les jeunes. Ils participent à l'organisation du séjour, créent une dynamique autour de celui-ci et peuvent mener des actions d'auto-financement.

- **Moyens financiers :**

Les accueils sont financés par la commune de Landévant, la Caf, la MSA, le Conseil Départemental et les familles.

Dans le cadre de certains projets, des actions de financement pourront être mise en place par les jeunes pour diminuer le coût de leur séjour ou de leur activité.

La commune de Landévant sera signataire d'une Convention Territoriale Globale pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire. Le comité de pilotage du C.T.G. se réunit une fois par an pour évaluer et ajuster si besoin les actions mises e place dans le cadre du contrat.

- **Moyens matériels :**

La commune de Landévant met à disposition plusieurs locaux et espaces extérieurs pour le fonctionnement du service jeunesse.

- Le service jeunesse
- La salle polyvalente
- Les salles municipales et terrains de sport.
- Les espaces de loisirs (city stade, skate parc, tennis)

La disponibilité d'un local dédié au service jeunesse (espace jeunes) est en cours de réflexion.

Le service jeunesse utilise un logiciel de gestion.

La commune est propriétaire d'un véhicule 9 places, il est utilisé pour les activités extérieures et les séjours.

Pour compléter ce véhicule, le service jeunesse peut louer des véhicules 9 places ou passer par des transporteurs.

- **Moyens humains**

Le service jeunesse emploie une personne à temps plein.

Au cours de l'année, des animateurs saisonniers sont recrutés sur candidature en fonction des fréquentations des activités.

Le recrutement permet de respecter le taux d'encadrement légal, fixé par le ministère de la jeunesse et des sports.

Du personnel d'entretien intervient quotidiennement pour le nettoyage des locaux.

- **Moyens informatiques**

Des programmes d'activités sont régulièrement distribués pour annoncer les futurs temps forts du service.

Le service jeunesse diffuse des informations internes à la commune ou adaptées aux jeunes sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Les animateurs sont formés ou sensibilisés à l'utilisation de ceux-ci.

Des articles dans les journaux et dans le bulletin municipal informent la population de la vie et des temps forts du service jeunesse.

L'utilisation des photos ou vidéos est soumise à l'autorisation parentale.

Le dossier administratif comprenant les informations familiales et sanitaires ainsi que les autorisations sont remis à jour une fois par an

3 – La politique tarifaire

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal, sur proposition de la commission jeunesse.

Les tarifs prennent en compte le Quotient Familial des familles ainsi que le prix réel de l'activité proposée.

La tarification est mise en place pour permettre à un maximum de familles, quelle que soit leur provenance sociale, de bénéficier des services liés à la jeunesse

Pour l'accueil de loisirs 11-17 ans :

- 1 adhésion annuelle à tarif unique
- 3 tranches de quotient familiaux et une tranche « extérieure » à la commune.
- 6 tarifs liés au prix des activités

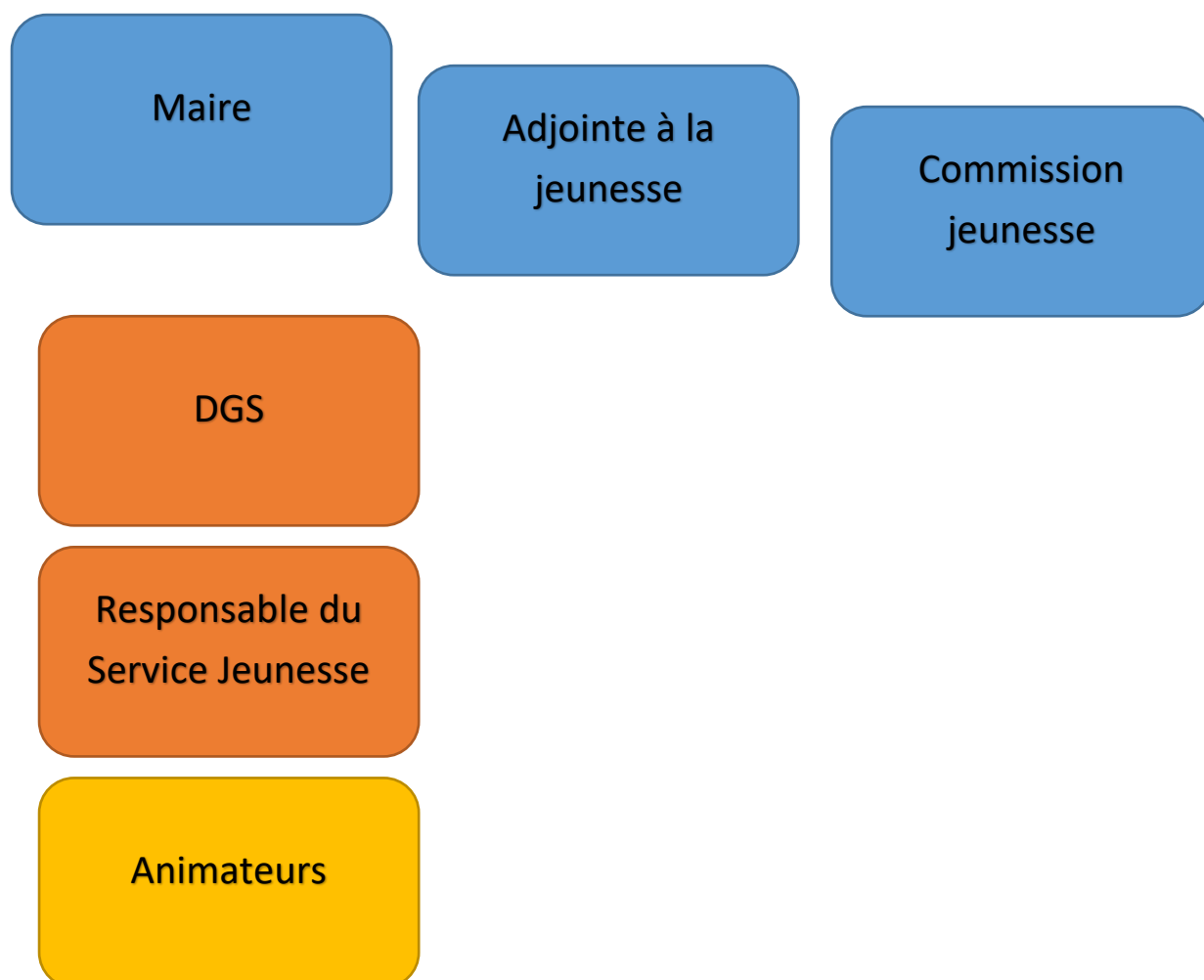
Pour les séjours 11-17 ans :

La commission jeunesse doit se réunir pour échanger sur la tarification séjours.

Les bons vacances M.S.A. et les chèques vacances sont acceptés pour le paiement.

4 - Le service jeunesse

- **Structure du service**



- **La commission jeunesse**

Une commission jeunesse se réunit plusieurs fois par an pour échanger sur les intentions éducatives du service, évaluer les actions menées et valider les projets proposés par l'équipe pédagogique.

Elle est composée du maire, de l'adjointe en charge de la jeunesse, de conseillers municipaux, du responsable du service jeunesse, et éventuellement du Directeur Général des Services.

Des membres extérieurs ou partenaires peuvent y participer sur invitation de la commission.

- **Le service jeunesse**

Réunion de service : Tous les deux mois, une réunion de service est organisée entre le responsable du service, le Directeur Général des Services et l'adjointe à la jeunesse. Les projets sont présentés, les affaires courantes sont traitées, les commissions sont préparées.

5 - Les partenaires

- Les partenaires institutionnels

Législation et réglementation :



Financiers :



santé
famille
retraite
services



COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne /

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

- Les partenaires locaux

- Les établissements scolaires de secteur
- Les associations locales
- Les entreprises locales
- Les structures jeunesse intercommunales

6 – L'évaluation du projet éducatif

Le projet éducatif est évalué chaque fin d'année par la commission jeunesse.

Cette évaluation répertorie les actions mises en place sur l'année en relation avec les intentions éducatives.

Différents outils et supports sont utilisés :

- Bilans annuels réalisés par l'équipe pédagogique,
- Sondages ou enquêtes,
- Compte-rendu des commissions jeunesse.

Ce temps d'évaluation est également le moment de réinterroger le projet éducatif et de planifier/prioriser des actions à venir.